



## Rogers Sugar annonce des résultats solides pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 grâce à l'apport de ses deux secteurs d'activité

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2024, dont un BAIIA ajusté consolidé de 38,3 millions de dollars et de 141,6 millions de dollars pour le trimestre considéré et l'exercice, respectivement.

« Nous sommes fiers d'afficher une rentabilité accrue pour un troisième exercice consécutif, grâce à l'amélioration des résultats de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « L'attention constante que nous portons à l'exécution de la stratégie et des activités a donné lieu à une croissance importante des produits, de la rentabilité et des flux de trésorerie disponibles. »

« Nous prenons des mesures concrètes pour développer notre entreprise, notamment en augmentant notre capacité de production et de logistique dans l'Est du Canada avec le projet LEAP. Même si nous nous attendons à ce que le coût du projet dépasse l'estimation initiale, il demeure judicieux sur le plan financier et il nous permettra de répondre à la hausse prévue de la demande de nos clients », a ajouté M. Walton. « Pour 2025, nous prévoyons encore une fois une performance financière solide, en phase avec la croissance sous-jacente à long terme de la demande sur le marché du sucre en Amérique du Nord et la récente reprise dans notre secteur des produits de l'érable. »

Principaux résultats consolidés du quatrième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T4 2024	T4 2023	CUM 2024	CUM 2023
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>				
Produits	333 029	308 036	1 231 763	1 104 713
Marge brute	49 732	41 192	175 872	165 726
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	50 070	40 193	191 423	155 331
Résultat des activités d'exploitation	30 080	22 815	97 209	94 963
BAIIA <sup>1)</sup>	37 971	29 568	126 052	121 249
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	38 309	28 569	141 603	110 854
Bénéfice net	18 562	11 876	53 729	51 789
de base par action	0,14	0,12	0,45	0,50
dilué par action	0,13	0,09	0,41	0,44
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	18 819	11 283	66 660	44 494
Bénéfice net ajusté de base par action <sup>1)</sup>	0,14	0,11	0,56	0,42
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois	73 341	45 765	73 341	45 765
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36
<b>Volumes</b>				
Sucre (en tonnes métriques)	204 540	215 500	753 333	795 307
Sirap d'érable (en milliers de livres)	11 927	10 363	46 947	43 871

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé de l'exercice 2024 s'est établi à 141,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 28 % par rapport à la période correspondante de 2023, attribuable surtout à l'excellente performance de nos deux secteurs d'activité.
- Le bénéfice net ajusté consolidé de l'exercice 2024 s'est établi à 66,7 millions de dollars, ou 0,56 \$ par action, comparativement à 44,5 millions de dollars, ou 0,42 \$ par action, pour la période correspondante de 2023, ce qui s'explique surtout par l'excellente performance de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2024 se sont chiffrés à 1,2 milliard de dollars, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des prix moyens plus élevés pour les activités liées au raffinage dans le secteur du sucre ainsi que de la hausse des prix et des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé du quatrième trimestre s'est fixé à 38,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.



- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur du sucre s'est établi à 34,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, en hausse de 10,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2024 a progressé de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'amélioration des prix de vente moyens et des volumes de ventes supplémentaires.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 28 septembre 2024 se sont élevés à 73,3 millions de dollars, en hausse de 27,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- La phase de construction de la portion montréalaise de notre projet d'expansion visant l'accroissement de la capacité de production et de logistique de nos activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (précédemment, le « projet d'expansion »; maintenant, le « projet LEAP ») a commencé. Les commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.
- Le 27 novembre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 9 janvier 2025.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

## SECTEUR DU SUCRE

<b>Principaux résultats du secteur du sucre pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024</b> (non audité)	<b>T4 2024</b>	<b>T4 2023</b>	<b>CUM 2024</b>	<b>CUM 2023</b>
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>				
Produits	<b>272 811</b>	256 229	<b>998 029</b>	893 482
Marge brute	<b>43 150</b>	35 512	<b>150 860</b>	144 397
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>44 390</b>	33 722	<b>167 431</b>	136 022
par tonne métrique (\$/TM) <sup>1)</sup>	<b>217</b>	156	<b>222</b>	171
Charges administratives et de vente	<b>9 305</b>	7 703	<b>40 502</b>	33 250
Frais de distribution	<b>7 079</b>	7 414	<b>25 494</b>	24 637
Résultat des activités d'exploitation	<b>26 766</b>	20 395	<b>84 864</b>	86 510
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>32 985</b>	25 453	<b>107 033</b>	106 021
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>34 225</b>	23 663	<b>123 604</b>	97 646
<b>Volumes (en tonnes métriques)</b>				
Volume total	<b>204 540</b>	215 500	<b>753 333</b>	795 307

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Au cours du quatrième trimestre de 2024, les produits ont augmenté de 16,6 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive découle essentiellement de l'apport plus important des activités liées au raffinage, en partie contrebalancé par la baisse des volumes de ventes.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 204 500 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 5 %, ou 11 000 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par une légère réduction de la demande nord-américaine et le calendrier lié aux expéditions à certains clients.

La marge brute du trimestre considéré s'est chiffrée à 43,2 millions de dollars et elle comprend une perte de 1,2 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 35,5 millions de dollars et elle comprenait un profit de 1,8 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.



La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 10,7 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation des prix moyens pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 217 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 156 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 26,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,4 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du quatrième trimestre s'est établi à 33,0 millions de dollars, en hausse de 7,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'accroissement de la marge brute ajustée et à la baisse des frais de distribution, facteurs atténués par l'augmentation des charges administratives et de vente.

## SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

<b>Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024</b> (non audité)	<b>T4 2024</b>	<b>T4 2023</b>	<b>CUM 2024</b>	<b>CUM 2023</b>
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>				
Produits	<b>60 218</b>	51 807	<b>233 734</b>	211 231
Marge brute	<b>6 582</b>	5 680	<b>25 012</b>	21 329
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>5 680</b>	6 471	<b>23 992</b>	19 309
en pourcentage des produits <sup>1)</sup>	<b>9,4 %</b>	12,5 %	<b>10,3 %</b>	9,1%
Charges administratives et de vente	<b>2 919</b>	2 777	<b>11 429</b>	10 979
Frais de distribution	<b>349</b>	483	<b>1 238</b>	1 898
Résultat des activités d'exploitation	<b>3 314</b>	2 420	<b>12 345</b>	8 453
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>4 986</b>	4 115	<b>19 019</b>	15 228
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>4 084</b>	4 906	<b>17 999</b>	13 208
<b>Volumes (en milliers de livres)</b>				
Volume total	<b>11 927</b>	10 363	<b>46 947</b>	43 871

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du quatrième trimestre ont progressé de 8,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration des prix de vente moyens et de l'augmentation des volumes de ventes.

La marge brute du trimestre considéré s'est chiffrée à 6,6 millions de dollars et elle comprend un profit de 0,9 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars et elle comprenait une perte de 0,8 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a diminué de 0,8 million de dollars. La variation négative s'explique essentiellement par l'incidence nette d'ajustements non récurrents inscrits aux derniers trimestres des exercices 2024 et 2023. Ces ajustements, qui se rapportaient à l'évaluation des stocks, aux achats de sirop d'érable et à des composantes d'emballage, ont eu une incidence négative au dernier trimestre de l'exercice 2024 et une incidence positive au dernier trimestre de l'exercice 2023.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 9,4 % pour le quatrième trimestre de 2024, par rapport à 12,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation défavorable s'explique essentiellement par le repli de la marge brute.

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est établi à 3,3 millions de dollars, comparativement à 2,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.



Le BAIIA du quatrième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 5,0 millions de dollars, par rapport à 4,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2024 a diminué de 0,8 million de dollars en raison du repli de la marge brute.

## PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP, un investissement dans l'accroissement de sa capacité dans l'Est du Canada. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, ainsi que des actifs logistiques destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP a été initialement estimé à 200 millions de dollars, la date de livraison étant prévue au premier semestre de l'exercice 2026.

Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont désormais essentiellement terminées et la phase de construction a commencé. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis sont achevés pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est maintenant achevée. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place.

Au cours du second semestre de 2024, nous avons identifié des coûts supplémentaires relativement au projet LEAP, principalement attribuables à l'ajout d'éléments de conception en raison de la complexité du projet, à la hausse des prix liés au marché pour les travaux de construction et à des nouvelles règles de sécurité. Une grande partie des coûts supplémentaires découle des défis associés à la reconversion d'une partie du bâtiment de Montréal pour la portion raffinage du sucre du projet LEAP. Ayant fait ce constat, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires de conception et de construction afin d'évaluer pleinement l'impact global de ces difficultés sur le coût total du projet LEAP. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.

Les changements décrits ci-dessus ont également un impact sur la date d'achèvement prévu du projet LEAP. À la lumière de notre analyse la plus récente, nous prévoyons désormais que le projet LEAP sera mis en service à la fin de l'exercice 2026, ce qui représente un retard d'environ six mois par rapport au calendrier initial.

Nous demeurons convaincus de la valeur de cet investissement, qui est étayé par les assises économiques solides de l'industrie du sucre au Canada et en Amérique du Nord. Nous prévoyons que la forte demande observée ces dernières années ainsi que l'amélioration des prix sur le marché compenseront en grande partie l'incidence défavorable du coût supplémentaire et de l'échéancier de construction plus long du projet LEAP.

Nous finançons la réalisation du projet LEAP, y compris les coûts supplémentaires prévus, au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres et de notre facilité de crédit renouvelable existante. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, RSI a émis de nouvelles actions ordinaires au deuxième trimestre de 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Au deuxième semestre de 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Nous prévoyons de prélever des fonds sur les prêts approuvés par Investissement Québec au début de l'exercice 2025. Au premier trimestre de l'exercice 2024, pour soutenir le projet LEAP, nous avons majoré le montant disponible aux termes de notre facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars pour le porter à 340 millions de dollars.

Au 28 septembre 2024, un montant de 53,8 millions de dollars, incluant des intérêts de 1,7 million de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Jusqu'à présent, la majeure partie des coûts engagés se rapportent aux phases de conception et de planification du projet, à la préparation du site à Montréal ainsi qu'aux équipements de raffinage du sucre, de production et de logistique commandés auprès des fournisseurs et reçus. Pour l'exercice 2024, un montant de 42,6 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 11,2 millions de dollars pour l'exercice 2023.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

## PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité en 2024, nous prévoyons offrir une performance financière solide en 2025. La vigueur soutenue de la demande et des prix devrait soutenir la croissance interne de notre secteur du sucre à l'avenir. Nous nous attendons également à ce que la reprise de notre secteur des produits de l'érable en 2024 ouvre la voie à une autre excellente année en 2025, dans un contexte de croissance du marché des produits de l'érable en général.



## **Secteur du sucre**

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2025. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord reste historiquement forte malgré une légère baisse au cours des deux derniers trimestres. La marge brute du secteur du sucre pour l'exercice 2025 devrait être conforme à celle de l'exercice précédent, reflétant les augmentations de prix liés au marché pour le sucre et les produits contenant du sucre, et devrait continuer à se répercuter favorablement sur nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'accroissement attendu des coûts liés à nos activités.

Nos volumes de ventes prévus pour l'exercice 2025 s'établissent à 800 000 tonnes métriques, ce qui correspond aux prévisions initiales pour 2024, compte non tenu de l'incidence de l'arrêt de travail à l'usine de Vancouver. Dans l'ensemble, cela représenterait une augmentation de plus de 5 % d'un exercice à l'autre. Nous prévoyons de continuer à donner la priorité aux ventes sur le marché national et de saisir les occasions de ventes à l'exportation au cours de l'exercice 2025, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2024 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2024 permettra une production de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Le volume attendu est conforme à la superficie visée par des contrats conclus avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume attendu de betteraves à sucre que nous avons prévu recevoir.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2025, étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet de l'augmentation des coûts liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient baisser légèrement en 2025. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient être stables en 2025 par rapport à 2024.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement soient stables au cours de l'exercice 2025, puisque la trésorerie excédentaire liée au calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible, ce qui atténue l'incidence du taux d'intérêt net plus élevé sur notre facilité de crédit. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2025.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient diminuer légèrement au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Nous prévoyons consacrer entre 25,0 millions de dollars et 30,0 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, lesquelles sont actuellement estimées à environ 122 millions de dollars pour l'exercice 2025.

## **Secteur des produits de l'érable**

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2025, après la reprise observée au cours de l'exercice écoulé. Tout au long de la période de reprise, nous nous sommes attachés à négocier des augmentations de prix fondées sur le marché et à optimiser les activités de toutes nos usines au moyen d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue.

Le volume des ventes pour l'exercice 2025 devrait afficher une croissance modérée, de l'ordre de 0,5 million de livres. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs. La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle devrait soutenir la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ »). Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2024 et les états financiers consolidés audités pour l'exercice 2024 de Rogers peuvent être consultés sur [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).



## MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	43 150	6 582	49 732	35 512	5 680	41 192
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Marge brute ajustée	44 390	5 680	50 070	33 722	6 471	40 193
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	28 006	2 412	30 418	18 605	3 211	21 816
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 219	1 672	7 891	5 058	1 695	6 753
BAIIA <sup>1)</sup>	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
BAIIA <sup>1)</sup>	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
BAIIA ajusté	34 225	4 084	38 309	23 663	4 906	28 569
Bénéfice net			18 562			11 876
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>			338			(999)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>			8			201
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(89)			205
Bénéfice net ajusté			18 819			11 283
Bénéfice net de base par action			0,14			0,12
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,00			(0,01)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,14			0,11

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2024.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	150 860	25 012	175 872	144 397	21 329	165 726
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Marge brute ajustée	167 431	23 992	191 423	136 022	19 309	155 331
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	101 435	11 325	112 760	78 135	6 433	84 568
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	22 169	6 674	28 843	19 511	6 775	26 286
BAIIA <sup>1)</sup>	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
BAIIA <sup>1)</sup>	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	123 604	17 999	141 603	97 646	13 208	110 854
Bénéfice net			53 729			51 789
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>			15 551			(10 395)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>			1 845			523
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(4 465)			2 577
Bénéfice net ajusté			66 660			44 494
Bénéfice net de base par action			0,45			0,50
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,11			(0,08)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,56			0,42

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

## AUDIOCONFÉRENCE ET WEBÉMISSION

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2024 le 28 novembre 2024 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-800-717-1738. Pour accéder à la présentation webdiffusée en direct, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://onlinexperiences.com/Launch/QReg/ShowUUID=F7BFF0AB-4F01-4204-8380-F3CB4E711537&LangLocaleID=1033>

Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-888-660-6264 suivi du code d'accès 67841#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 28 décembre 2024. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).





## À PROPOS DE ROGERS SUGAR

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avèreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieures à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : [jscouillard@lantic.ca](mailto:jscouillard@lantic.ca)



**ROGERS**

ROGERS SUGAR INC.

# Rapport financier T4 2024



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 27 novembre 2024 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMT ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMT ») ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com) ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

## TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	2
Secteur du sucre.....	2
Secteur des produits de l'érable.....	3
UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES.....	4
Sucre.....	4
Gaz naturel.....	5
Taux de change.....	5
FAITS SAILLANTS.....	5
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS.....	6
Résultats ajustés.....	7
INFORMATION SECTORIELLE.....	9
Secteur du sucre.....	10
Secteur des produits de l'érable.....	15
PERSPECTIVES.....	17
Secteur du sucre.....	17
Secteur des produits de l'érable.....	17
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	18
Produits totaux.....	18
Marge brute.....	18
Résultat des activités d'exploitation.....	19
Charges financières nettes.....	19
Imposition.....	19
Bénéfice net.....	20
Résumé des résultats trimestriels.....	20
Situation financière.....	21
Liquidités.....	21
Obligations contractuelles.....	24

Ressources en capital .....	26
TITRES EN CIRCULATION .....	27
ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG ») .....	28
<i>Rapports sur les facteurs ESG</i> .....	29
RISQUES ET INCERTITUDES .....	29
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	36
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES .....	41
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS.....	41
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	42
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	42
CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	42
MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	42
ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....	42

## NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de betteraves à sucre à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont généralement commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien et comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts principalement par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

### Secteur du sucre

#### INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

#### NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente plus de 90 % du volume total de notre société.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente 58 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Pour l'exercice 2024, ce secteur représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides représentent environ 24 % de toutes les expéditions de l'exercice 2024.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

#### NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons conclu une nouvelle entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de betteraves de Taber. La deuxième année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2024.

#### ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2024, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 17,57 cents US et 27,95 cents US la livre, pour s'établir à 22,79 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix inférieur de 3,69 cents US à la valeur de clôture au 30 septembre 2023. La variation du prix au cours de l'exercice considéré concorde avec celle observée au cours de l'exercice 2023, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 17,36 cents US la livre et 27,62 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE pour l'exercice 2024, qui s'est chiffré à 21,75 cents US, a été plus bas que celui de l'exercice 2023, qui s'est chiffré à 22,48 cents US. Le cours moyen du sucre brut n° 11 reflète la forte demande mondiale de sucre et l'offre mondiale prévue de sucre.

### Secteur des produits de l'érable

#### INSTALLATIONS

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

#### NOS PRODUITS

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous des marques maison et sous diverses marques de distributeur.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

#### NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac dans la province de Québec. Les PPAQ représentent environ 13 500 producteurs et 8 400 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance imprévue de la demande.

Les PPAQ sont responsables de gérer une politique de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce à nos étroites relations avec ces producteurs, nous avons pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

#### ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (la « convention de mise en marché »), les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

## UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

### Sucre

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre échéances précises par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs pour ces échéances sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le *New York Board of Trade*. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction de l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport aux échéances précises, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport à l'échéance, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber selon une formule de prix fixe négociée à l'occasion.

## Gaz naturel

La Société est dotée d'une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

## Taux de change

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons toutes nos expositions au dollar américain quotidiennement et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros, en dollars australiens ou en livres sterling. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard de ces devises, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

## FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé de l'exercice 2024 s'est établi à 141,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 28 % par rapport à la période correspondante de 2023, attribuable surtout à l'excellente performance de nos deux secteurs d'activité.
- Le bénéfice net ajusté consolidé de l'exercice 2024 s'est établi à 66,7 millions de dollars, ou 0,56 \$ par action, comparativement à 44,5 millions de dollars, ou 0,42 \$ par action, pour la période correspondante de 2023, ce qui s'explique surtout par l'excellente performance de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2024 se sont chiffrés à 1,2 milliard de dollars, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des prix moyens plus élevés pour les activités liées au raffinage dans le secteur du sucre ainsi que de la hausse des prix et des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé du quatrième trimestre s'est fixé à 38,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur du sucre s'est établi à 34,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, en hausse de 10,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2024 a progressé de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'amélioration des prix de vente moyens et des volumes de ventes supplémentaires.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 28 septembre 2024 se sont élevés à 73,3 millions de dollars, en hausse de 27,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- La phase de construction de la portion montréalaise de notre projet d'expansion visant l'accroissement de la capacité de production et de logistique de nos activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (précédemment, le « projet d'expansion »); maintenant, le « projet LEAP ») a commencé. Les commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.
- Le 27 novembre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 9 janvier 2025.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

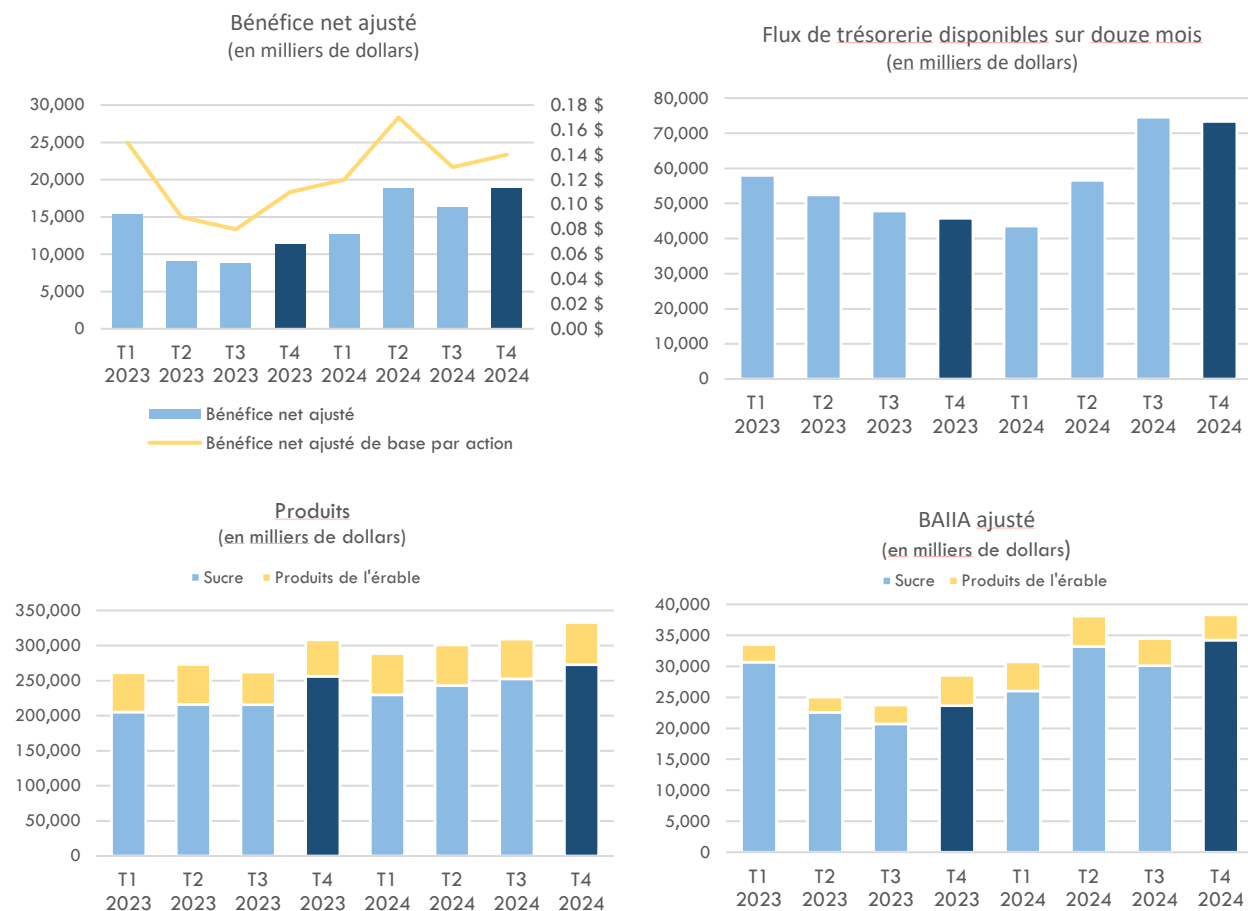
(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2024	T4 2023	CUM 2024	CUM 2023
Sucre (en tonnes métriques)	<b>204 540</b>	215 500	<b>753 333</b>	795 307
Sirop d'érable (en milliers de livres)	<b>11 927</b>	10 363	<b>46 947</b>	43 871
Produits totaux	<b>333 029</b>	308 036	<b>1 231 763</b>	1 104 713
Marge brute	<b>49 732</b>	41 192	<b>175 872</b>	165 726
Ajustement du coût des ventes <sup>2)</sup>	<b>(338)</b>	999	<b>(15 551)</b>	10 395
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>50 070</b>	40 193	<b>191 423</b>	155 331
Résultat des activités d'exploitation	<b>30 080</b>	22 815	<b>97 209</b>	94 963
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	<b>30 418</b>	21 816	<b>112 760</b>	84 568
BAILA <sup>1)</sup>	<b>37 971</b>	29 568	<b>126 052</b>	121 249
BAILA ajusté <sup>1)</sup>	<b>38 309</b>	28 569	<b>141 603</b>	110 854
Bénéfice net	<b>18 562</b>	11 876	<b>53 729</b>	51 789
de base par action	<b>0,14</b>	0,12	<b>0,45</b>	0,50
dilué par action	<b>0,13</b>	0,09	<b>0,41</b>	0,44
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	<b>18 819</b>	11 283	<b>66 660</b>	44 494
Bénéfice net ajusté de base par action <sup>1)</sup>	<b>0,14</b>	0,11	<b>0,56</b>	0,42
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois <sup>3)</sup>	<b>73 341</b>	45 765	<b>73 341</b>	45 765
Dividendes par action	<b>0,09</b>	0,09	<b>0,36</b>	0,36

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles ».





## Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers représentent mieux nos activités pour les gestionnaires, les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces

mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(3 757)	–	(3 757)	3 444	–	3 444
Contrats de change à terme	1 047	719	1 766	(94)	(727)	(821)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(2 710)	719	(1 991)	3 350	(727)	2 623
Cumul des écarts temporaires	1 470	183	1 653	(1 560)	(64)	(1 624)
Ajustement total du coût des ventes	(1 240)	902	(338)	1 790	(791)	999

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2024			CUM 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(12 533)	–	(12 533)	11 018	–	11 018
Contrats de change à terme	2 862	822	3 684	1 085	(111)	974
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(9 671)	822	(8 849)	12 103	(111)	11 992
Cumul des écarts temporaires	(6 900)	198	(6 702)	(3 728)	2 131	(1 597)
Ajustement total du coût des ventes	(16 571)	1 020	(15 551)	8 375	2 020	10 395

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 28 septembre 2024, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 0,3 million de dollars et de 15,6 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 1,0 million de dollars et de 10,4 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

## INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	272 811	60 218	333 029	256 229	51 807	308 036
Marge brute	43 150	6 582	49 732	35 512	5 680	41 192
Charges administratives et de vente	9 305	2 919	12 224	7 703	2 777	10 480
Frais de distribution	7 079	349	7 428	7 414	483	7 897
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Ajustement du coût des ventes <sup>2)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	44 390	5 680	50 070	33 722	6 471	40 193
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	28 006	2 412	30 418	18 605	3 211	21 816
BAIIA <sup>1)</sup>	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	34 225	4 084	38 309	23 663	4 906	28 569
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	24 545	492	25 037	8 949	252	9 201
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	3 778	-	3 778	350	-	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	19	19	10 056	33	10 089

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2024			CUM 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	998 029	233 734	1 231 763	893 482	211 231	1 104 713
Marge brute	150 860	25 012	175 872	144 397	21 329	165 726
Charges administratives et de vente	40 502	11 429	51 931	33 250	10 979	44 229
Frais de distribution	25 494	1 238	26 732	24 637	1 897	26 534
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Ajustement du coût des ventes <sup>2)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	167 431	23 992	191 423	136 022	19 309	155 331
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	101 435	11 325	112 760	78 135	6 433	84 568
BAIIA <sup>1)</sup>	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	123 604	17 999	141 603	97 646	13 208	110 854
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	74 716	1 120	75 836	36 151	951	37 102
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	9 670	-	9 670	350	-	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 046	128	3 174	11 667	78	11 745

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

## Secteur du sucre

### INCIDENCE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL À LA RAFFINERIE DE VANCOUVER

Le 1<sup>er</sup> février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Pendant l'arrêt de travail, qui a duré plus de quatre mois, la raffinerie de Vancouver a fonctionné à une capacité réduite estimée à environ 30%, et la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.

Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale. La grève survenue essentiellement au cours des deux premiers trimestres de l'exercice considéré a eu pour incidence défavorable globale une réduction nette du volume d'environ 23 500 tonnes métriques et une réduction du BAIIA ajusté estimée à 5,4 millions de dollars.

### PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP, un investissement dans l'accroissement de sa capacité dans l'Est du Canada. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, ainsi que des actifs logistiques destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP a été initialement estimé à 200 millions de dollars, la date de livraison étant prévue au premier semestre de l'exercice 2026.

Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont désormais essentiellement terminées et la phase de construction a commencé. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis sont achevés pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est maintenant achevée. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place.

Au cours du second semestre de 2024, nous avons identifié des coûts supplémentaires relativement au projet LEAP, principalement attribuables à l'ajout d'éléments de conception en raison de la complexité du projet, à la hausse des prix liés au marché pour les travaux de construction et à des nouvelles règles de sécurité. Une grande partie des coûts supplémentaires découle des défis associés à la reconversion d'une partie du bâtiment de Montréal pour la portion raffinage du sucre du projet LEAP. Ayant fait ce constat, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires de conception et de construction afin d'évaluer pleinement l'impact global de ces difficultés sur le coût total du projet LEAP. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.

Les changements décrits ci-dessus ont également un impact sur la date d'achèvement prévu du projet LEAP. À la lumière de notre analyse la plus récente, nous prévoyons désormais que le projet LEAP sera mis en service à la fin de l'exercice 2026, ce qui représente un retard d'environ six mois par rapport au calendrier initial.

Nous demeurons convaincus de la valeur de cet investissement, qui est étayé par les assises économiques solides de l'industrie du sucre au Canada et en Amérique du Nord. Nous prévoyons que la forte demande observée ces dernières années ainsi que l'amélioration des prix sur le marché compenseront en grande partie l'incidence défavorable du coût supplémentaire et de l'échéancier de construction plus long du projet LEAP.

Nous finançons la réalisation du projet LEAP, y compris les coûts supplémentaires prévus, au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres et de notre facilité de crédit renouvelable existante. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, RSI a émis de nouvelles actions ordinaires au deuxième trimestre de 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Au deuxième semestre de 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Nous prévoyons de prélever des fonds sur les prêts approuvés par Investissement Québec au début de l'exercice 2025. Au premier trimestre de l'exercice 2024, pour soutenir le projet LEAP, nous avons majoré le montant disponible aux termes de notre facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars pour le porter à 340 millions de dollars.

Au 28 septembre 2024, un montant de 53,8 millions de dollars, incluant des intérêts de 1,7 million de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Jusqu'à présent, la majeure partie des coûts engagés se rapportent aux phases de conception et de planification du projet, à la préparation du site à Montréal ainsi qu'aux équipements de raffinage du sucre, de production et de logistique commandés auprès des fournisseurs et reçus. Pour l'exercice 2024, un montant de 42,6 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 11,2 millions de dollars pour l'exercice 2023.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PRODUITS

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)	272 811	256 229	16 582	998 029	893 482	104 547

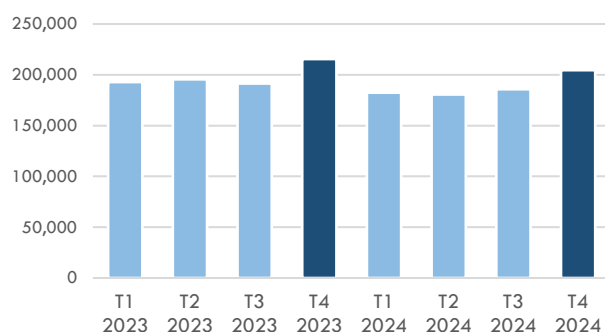
Au cours du quatrième trimestre de 2024, les produits ont augmenté de 16,6 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive découle essentiellement de l'apport plus important des activités liées au raffinage, en partie contrebalancé par la baisse des volumes de ventes. Au cours de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 104,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de l'apport plus important des activités liées au raffinage et de la hausse du cours moyen du sucre brut n° 11, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des volumes de ventes.

Le prix moyen de la composante sucre brut n° 11 incluse dans nos produits a augmenté de 2,7 cents US la livre comparativement à l'exercice précédent pour se chiffrer à 22,51 cents US la livre pour l'exercice 2024. Cette augmentation n'était pas entièrement en corrélation avec le cours moyen du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE au cours de l'exercice 2024, car certains contrats avec des clients avaient été passés au cours d'exercices antérieurs selon un cours du sucre brut n° 11 plus élevé.

T4 2023 Variation des volumes de ventes de sucre  
215 500 (en tonnes métriques)

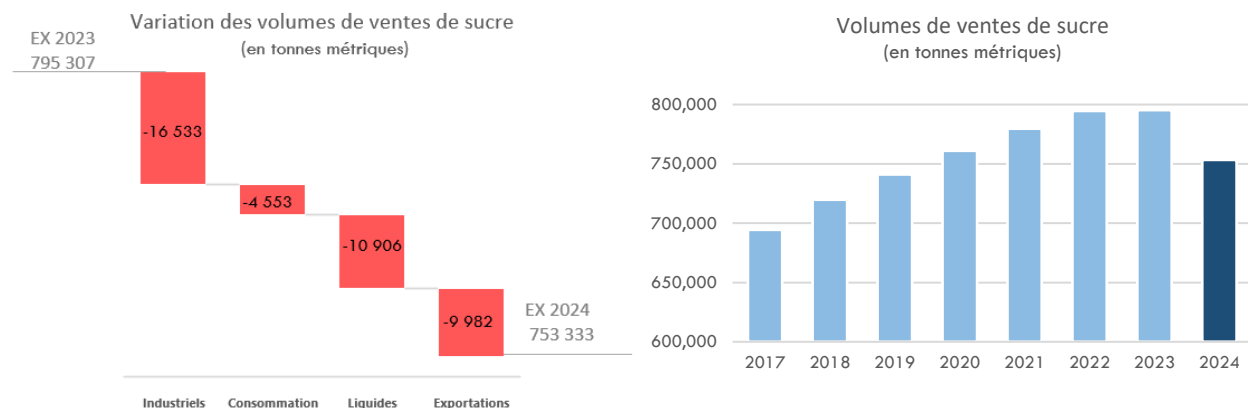


Volumes de ventes de sucre  
(en tonnes métriques)



Les tendances de la demande de sucre à long terme restent fortes. Toutefois, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 204 500 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 5 %, ou 11 000 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Une baisse d'environ 3 200 tonnes métriques des volumes liés au secteur des clients industriels, reflétant une légère réduction de la demande nord-américaine attribuable à des facteurs macroéconomiques externes tels que l'inflation des prix des aliments et les prix élevés d'autres produits de base connexes comme le cacao.
- Une diminution d'environ 6 200 tonnes métriques des volumes de produits liquides vendus, liée principalement à une réduction temporaire des achats de certains clients, ainsi qu'au calendrier des commandes.
- Une baisse d'environ 800 tonnes métriques des volumes liés au secteur des produits de consommation, principalement attribuable au calendrier des commandes et des promotions des clients de détail importants.
- Les volumes d'exportations ont diminué d'environ 700 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du calendrier lié aux expéditions à certains clients.



Au cours de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à environ 753 000 tonnes métriques, ce qui représente une baisse d'environ 42 000 tonnes métriques en regard de ceux de l'exercice précédent. La variation négative est essentiellement attribuable à l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver, estimée à environ 23 500 tonnes métriques. Elle s'explique également par la diminution des volumes de ventes pour l'ensemble de nos catégories de clients au second semestre de l'exercice 2024, du fait de facteurs macroéconomiques externes tels que l'inflation des prix des aliments et les prix élevés d'autres produits de base connexes comme le cacao. L'incidence spécifique par catégorie de clients a été comme suit :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué d'environ 16 500 tonnes métriques.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué d'environ 10 900 tonnes métriques.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué d'environ 4 500 tonnes métriques.
- Les volumes d'exportations ont diminué d'environ 10 000 tonnes métriques. Durant le premier semestre de l'exercice 2024, nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché canadien pendant l'arrêt de travail à Vancouver.

MARGE BRUTE

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)						
Marge brute	43 150	35 512	7 638	150 860	144 397	6 463
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	1 240	(1 790)	3 030	16 571	(8 375)	24 946
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	44 390	33 722	10 668	167 431	136 022	31 409
Marge brute ajustée par tonne métrique <sup>1)</sup>	217	156	61	222	171	51
Élément inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	5 092	4 022	1 070	17 678	15 396	2 282

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2024 s'est chiffrée à 43,2 millions de dollars et à 150,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des pertes de 1,2 million de dollars et de 16,6 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 35,5 millions de dollars et à 144,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des profits de 1,8 million de dollars et de 8,4 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

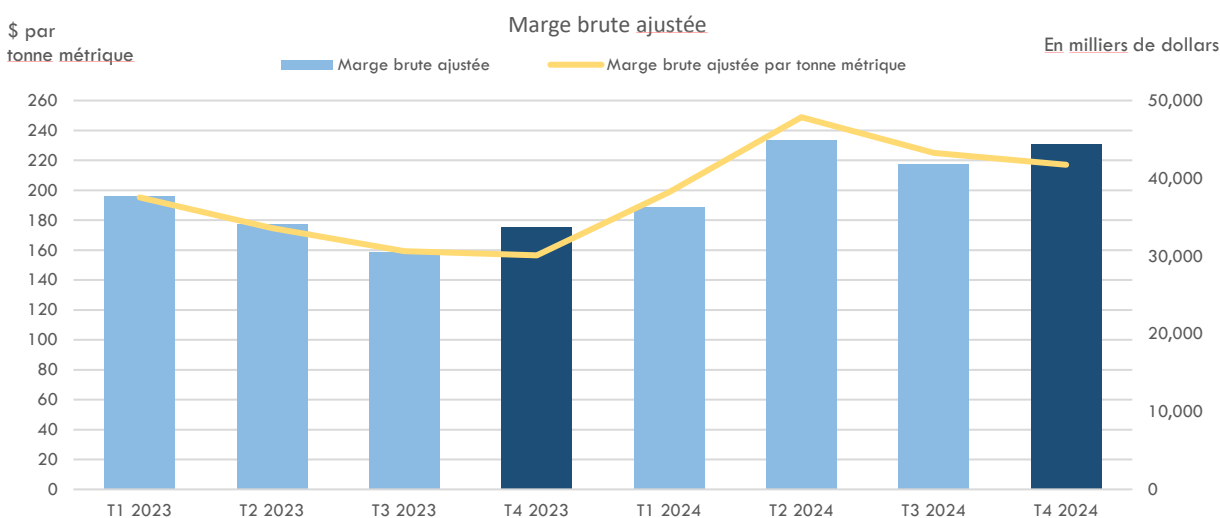
La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2024 s'est établie à 44,4 millions de dollars et à 167,4 millions de dollars, respectivement, contre 33,7 millions de dollars et 136,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 10,7 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation des prix moyens pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 217 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 156 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.

Pour l'exercice 2024, la marge brute ajustée s'est accrue de 31,4 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 222 \$ pour l'exercice 2024, contre 171 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 51 \$ par tonne métrique est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.



#### AUTRES CHARGES

	T4 2024	T3 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
<i>(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)</i>						
Charges administratives et de vente	9 305	7 703	1 602	40 502	33 250	7 252
Frais de distribution	7 079	7 414	(335)	25 494	24 637	857
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	180	194	(14)	755	929	(174)
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	947	842	105	3 736	3 186	550

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont augmenté de 1,6 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie, en raison d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour le trimestre à l'étude.

Les frais de distribution ont diminué de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout d'un transfert de sucre moins important vers notre usine de sucre de betterave à Taber par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, étant donné que nos installations de sucre de canne ont pris en charge un volume de production plus faible que prévu provenant de notre usine de sucre de betterave au cours de l'exercice 2023.

Les charges administratives et de vente pour l'exercice 2024 ont augmenté de 7,2 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par les coûts supplémentaires liés au marché de 3,4 millions de dollars au titre des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que par la hausse de 1,7 million de dollars de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour l'exercice à l'étude. La variation reflète également les pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour l'exercice 2024 ont augmenté de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de l'accroissement des transferts de sucre entre nos installations pour répondre aux besoins de nos clients. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par un transfert de sucre moins important vers notre usine de Taber par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, étant donné que nos installations de sucre de canne ont pris en charge un volume de production plus faible que prévu provenant de notre usine de sucre de betterave au cours de l'exercice 2023.

#### RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	26 766	20 395	6 371	84 864	86 510	(1 646)
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	1 240	(1 790)	3 030	16 571	(8 375)	24 946
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	28 006	18 605	9 401	101 435	78 135	23 300
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 219	5 058	1 161	22 169	19 511	2 658
BAIIA <sup>1)</sup>	32 985	25 453	7 532	107 033	106 021	1 012
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	34 225	23 663	10 562	123 604	97 646	25 958

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 s'est établi à 26,8 millions de dollars et à 84,9 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 6,4 millions de dollars et une baisse de 1,6 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2024 a progressé de 9,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de la marge brute ajustée et la diminution des frais de distribution, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2024 s'est accru de 23,3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée ayant été partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 s'est établi à 33,0 millions de dollars et à 107,0 millions de dollars, respectivement, en hausse de 7,5 millions de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'accroissement de la marge brute ajustée et à la baisse des frais de distribution, facteurs atténués par l'augmentation des charges administratives et de vente. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 a augmenté de 26,0 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente, comme il a été mentionné plus haut.



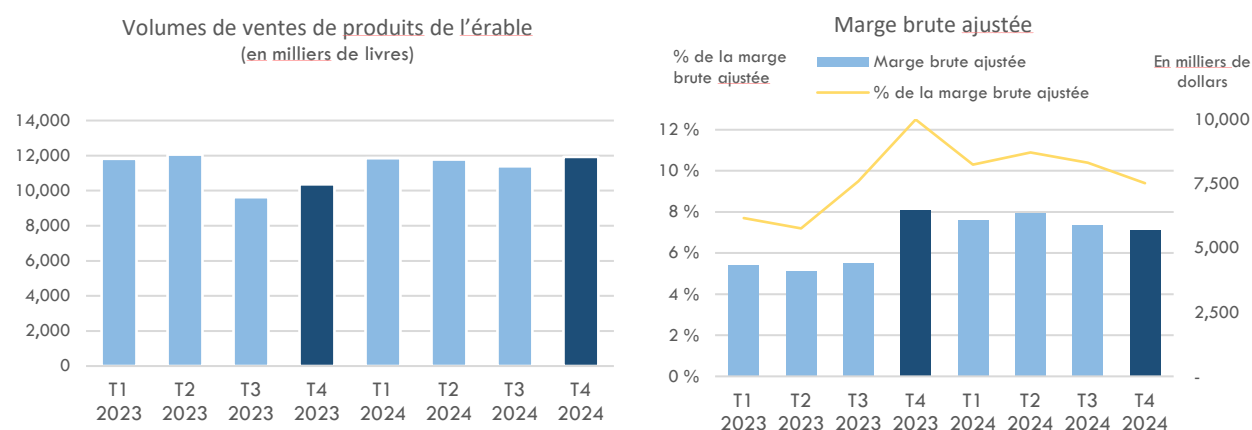
## Secteur des produits de l'érable

### PRODUITS

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf les volumes)						
Volume (en milliers de livres)	11 927	10 363	1 564	46 947	43 871	3 076
Produits	60 218	51 807	8 411	233 734	211 231	22 503

Les produits du quatrième trimestre ont progressé de 8,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration des prix de vente moyens et de l'augmentation des volumes de ventes. Pour l'exercice 2024, les produits ont crû de 22,5 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des prix de vente moyens et des volumes de ventes.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, les volumes vendus ont augmenté de 1,6 million de livres et de 3,1 millions de livres, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les augmentations de volume sont principalement attribuables à une demande accrue de la part des clients.



### MARGE BRUTE

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données sur le taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	6 582	5 680	902	25 012	21 329	3 683
Ajustement total du coût des ventes <sup>1),2)</sup>	(902)	791	(1 693)	(1 020)	(2 020)	1 000
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	5 680	6 471	(791)	23 992	19 309	4 683
Pourcentage de la marge brute ajustée <sup>1)</sup>	9,4 %	12,5 %	(3,1) %	10,3 %	9,1 %	1,2 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	789	818	(29)	3 143	3 265	(122)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de l'exercice complet s'est chiffrée à 6,6 millions de dollars et à 25,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des profits de 0,9 million de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars et à 21,3 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 0,8 million de dollars et un profit de 2,0 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a diminué de 0,8 million de dollars. La variation négative s'explique essentiellement par l'incidence nette d'ajustements non récurrents inscrits aux derniers trimestres des exercices 2024 et 2023. Ces ajustements, qui se rapportaient à l'évaluation des stocks, aux achats de sirop d'érable et à des composantes d'emballage, ont eu une incidence négative au dernier trimestre de l'exercice 2024 et une incidence positive au dernier trimestre de l'exercice 2023.

La marge brute ajustée de l'exercice 2024 s'est accrue de 4,7 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'accroissement des prix moyens, aux volumes de ventes supplémentaires et au recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 9,4 % pour le quatrième trimestre de 2024, par rapport à 12,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation défavorable s'explique essentiellement par le repli de la marge brute. Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est chiffré à 10,3 % pour l'exercice 2024, par rapport à 9,1 % pour l'exercice 2023. La variation favorable découle avant tout de l'accroissement des prix moyens et du recul des charges d'exploitation.

#### AUTRES CHARGES

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 919	2 777	142	11 429	10 979	450
Frais de distribution	349	483	(134)	1 238	1 898	(660)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	883	877	6	3 531	3 510	21

Les charges administratives et de vente du dernier trimestre et de l'exercice 2024 ont augmenté de 0,1 million de dollars et de 0,5 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre et l'exercice considéré ont reculé de 0,1 million de dollars et de 0,7 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des coûts de logistique et d'un recouvrement plus élevé de ces coûts auprès des clients.

#### RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	3 314	2 420	894	12 345	8 453	3 892
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(902)	791	(1 693)	(1 020)	(2 020)	1 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1) 2)</sup>	2 412	3 211	(799)	11 325	6 433	4 892
Amortissements	1 672	1 695	(23)	6 674	6 775	(101)
BAIIA <sup>1)</sup>	4 986	4 115	871	19 019	15 228	3 791
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	4 084	4 906	(822)	17 999	13 208	4 791

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 s'est établi à 3,3 millions de dollars et à 12,3 millions de dollars, respectivement, comparativement à 2,4 millions de dollars et à 8,5 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a diminué de 0,8 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse de la marge brute ajustée et la hausse des charges administratives et de vente, en partie contrebalancées par la diminution des frais de distribution.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2024 a progressé de 4,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de la marge brute ajustée et de la diminution des frais de distribution, atténuées par la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 a crû de 0,9 million de dollars et de 3,8 millions de dollars pour s'établir à 5,0 millions de dollars et à 19,0 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2024 a diminué de 0,8 million de dollars en raison du repli de la marge brute, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 a progressé de 4,8 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des marges brutes ajustées et de la baisse des frais de distribution, contrées en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

## PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité en 2024, nous prévoyons offrir une performance financière solide en 2025. La vigueur soutenue de la demande et des prix devrait soutenir la croissance interne de notre secteur du sucre à l'avenir. Nous nous attendons également à ce que la reprise de notre secteur des produits de l'érable en 2024 ouvre la voie à une autre excellente année en 2025, dans un contexte de croissance du marché des produits de l'érable en général.

### Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2025. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord reste historiquement forte malgré une légère baisse au cours des deux derniers trimestres. La marge brute du secteur du sucre pour l'exercice 2025 devrait être conforme à celle de l'exercice précédent, reflétant les augmentations de prix liés aux marchés pour le sucre et les produits contenant du sucre, et devrait continuer à se répercuter favorablement sur nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'accroissement attendu des coûts liés à nos activités.

Nos volumes de ventes prévus pour l'exercice 2025 s'établissent à 800 000 tonnes métriques, ce qui correspond aux prévisions initiales pour 2024, compte non tenu de l'incidence de l'arrêt de travail à l'usine de Vancouver. Dans l'ensemble, cela représenterait une augmentation de plus de 5 % d'un exercice à l'autre. Nous prévoyons de continuer à donner la priorité aux ventes sur le marché national et de saisir les occasions de ventes à l'exportation au cours de l'exercice 2025, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2024 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2024 permettra une production de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Le volume attendu est conforme à la superficie visée par des contrats conclus avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume attendu de betteraves à sucre que nous avions prévu recevoir.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2025, étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet de l'augmentation des coûts liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient baisser légèrement en 2025. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient être stables en 2025 par rapport à 2024.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement soient stables au cours de l'exercice 2025, puisque la trésorerie excédentaire liée au calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible, ce qui atténue l'incidence du taux d'intérêt net plus élevé sur notre facilité de crédit. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2025.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient diminuer légèrement au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Nous prévoyons consacrer entre 25,0 millions de dollars et 30,0 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, lesquelles sont actuellement estimées à environ 122 millions de dollars pour l'exercice 2025.

### Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2025, après la reprise observée au cours de l'exercice écoulé. Tout au long de la période de reprise, nous nous sommes attachés à négocier des augmentations de prix fondées sur le marché et à optimiser les activités de nos usines de Granby et de Dégelis au moyen d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue.

Le volume des ventes pour l'exercice 2025 devrait afficher une croissance modérée, de l'ordre de 0,5 million de livres. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs. La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle devrait soutenir la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les PPAQ. Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T4 2024	T4 2023	CUM 2024	CUM 2023
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	204 540	215 500	753 333	795 307
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 927	10 363	46 947	43 871
Produits totaux	333 029	308 036	1 231 763	1 104 713
Marge brute	49 732	41 192	175 872	165 726
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	50 070	40 193	191 423	155 331
Résultat des activités d'exploitation	30 080	22 815	97 209	94 963
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	30 418	21 816	112 760	84 568
BAlIA <sup>1)</sup>	37 971	29 568	126 052	121 249
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	38 309	28 569	141 603	110 854
Charges financières nettes	5 286	6 687	23 783	24 577
Charge d'impôt sur le résultat	6 232	4 252	19 697	18 597
Bénéfice net	18 562	11 876	53 729	51 789
de base par action	0,14	0,12	0,45	0,50
dilué par action	0,13	0,09	0,41	0,44
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	18 819	11 283	66 660	44 494
de base par action <sup>1)</sup>	0,14	0,11	0,56	0,42
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

## Produits totaux

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 ont augmenté de 25,0 millions de dollars et de 127,1 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix plus élevés reçus des clients pour le sucre brut n° 11 et de l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage dans le secteur du sucre, ainsi que de la hausse des prix et des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre.

## Marge brute

La marge brute a augmenté de 8,5 millions de dollars et de 10,1 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre considéré et l'exercice 2024, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2024 s'est accrue de 9,9 millions de dollars et de 36,1 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La variation favorable au cours du trimestre considéré découle principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre du fait essentiellement de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par une légère diminution de la marge brute ajustée dans le secteur des produits de l'érable. La variation favorable pour l'exercice 2024 est principalement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable, du fait essentiellement de l'amélioration des prix de vente.

En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée s'est établie à 217 \$ par tonne métrique pour le trimestre considéré, ce qui représente une augmentation de 61 \$ par tonne métrique comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée dans le secteur du sucre s'est établie à 222 \$ par tonne métrique pour l'exercice 2024, ce qui représente une augmentation de 51 \$ par tonne métrique comparativement à l'exercice précédent, du fait surtout de l'amélioration des prix moyens, contrebalancée en partie par la croissance des coûts de production. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré s'est établi à 9,4 %, ce qui représente une baisse de 3,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent attribuable aux ajustements non récurrents. Le pourcentage de la marge brute ajustée pour l'exercice 2024 pour le secteur des produits de l'érable a augmenté de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement des prix moyens plus élevés, des volumes de ventes accrus et du recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation.

## Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est élevé à 30,1 millions de dollars, contre 22,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 7,3 millions de dollars. Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2024 s'est chiffré à 97,2 millions de dollars, contre 95,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2,2 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 30,4 millions de dollars, contre 21,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 8,6 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2024 s'est chiffré à 112,8 millions de dollars, contre 84,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 28,2 millions de dollars. La variation positive pour le trimestre considéré est principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre, contrebalancé en partie par une légère diminution du résultat ajusté des activités d'exploitation du secteur des produits de l'érable. La variation favorable pour l'exercice 2024 s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

## Charges financières nettes

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débiteures convertibles subordonnées non garanties, y compris la désactualisation de 1 130 \$ (1 024 \$ en 2023)	2 203	2 140	63	8 636	8 530	106
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	736	1 946	(1 210)	4 695	7 293	(2 598)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 213 \$ (158 \$ en 2023)	924	917	7	3 694	3 639	55
Amortissement des frais de financement différés	333	308	24	1 328	1 231	97
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	656	840	(184)	1 822	2 265	(443)
Autres charges d'intérêts	(11)	–	(11)	43	21	22
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	437	335	102	1 720	1 075	645
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	8	201	(193)	1 845	523	1 322
<b>Charges financières nettes</b>	<b>5 286</b>	<b>6 687</b>	<b>(1 401)</b>	<b>23 783</b>	<b>24 577</b>	<b>(794)</b>

Les charges financières nettes du quatrième trimestre de 2024 ont diminué de 1,4 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la baisse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens moindres en raison surtout du produit en trésorerie net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024. La diminution découle également de la baisse des charges d'intérêts liées aux achats de sirop d'érable auprès des PPAQ et de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Les charges financières nettes de l'exercice 2024 ont enregistré une diminution de 0,8 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui s'explique largement par les emprunts moyens moindres en raison du produit en trésorerie net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024 et par la baisse des charges d'intérêts liées aux achats de sirop d'érable auprès des PPAQ. La variation a été contrebalancée en partie par l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives.

## Imposition

	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	2 168	3 606	(1 438)	15 496	14 676	820
Différé	4 064	646	3 418	4 201	3 921	280
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>6 232</b>	<b>4 252</b>	<b>1 980</b>	<b>19 697</b>	<b>18 597</b>	<b>1 100</b>

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et l'exercice 2024 concordent avec la variation du résultat avant impôt comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

## Bénéfice net

Le bénéfice net a progressé de 6,7 millions de dollars et de 1,9 million de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations hors trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés associés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme, par la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et par la baisse des charges financières nettes, facteurs partiellement contrés par les charges d'impôt sur le résultat plus élevées.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 7,5 millions de dollars, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée. Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2024 a augmenté de 22,2 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

## Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES <sup>2)</sup>							
	2024				2023			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
Volumes de sucre (TM)	204 540	185 799	180 618	182 376	215 500	191 411	195 547	192 849
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	11 927	11 392	11 777	11 852	10 363	9 630	12 059	11 819
Produits totaux	333 029	309 091	300 944	288 699	308 036	262 285	272 949	261 443
Marge brute	49 732	36 635	44 861	44 644	41 192	41 685	41 659	41 191
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	50 070	47 742	51 292	42 319	40 193	34 912	38 233	41 993
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856	26 284
Résultat ajusté des activités d'exploitation <sup>1)</sup>	30 418	27 422	31 135	23 785	21 816	17 235	18 431	27 086
BAlIA <sup>1)</sup>	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445	32 713
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	38 309	34 479	38 095	30 720	28 569	23 750	25 020	33 515
Bénéfice net	18 562	7 379	13 936	13 852	11 876	14 177	11 062	14 674
de base par action	0,14	0,06	0,13	0,13	0,12	0,13	0,11	0,14
dilué par action	0,13	0,06	0,11	0,11	0,09	0,12	0,10	0,13
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	18 819	16 337	18 891	12 613	11 283	8 749	9 115	15 347
de base par action	0,14	0,13	0,17	0,12	0,11	0,08	0,09	0,15
dilué par action	0,13	0,11	0,15	0,10	0,10	0,08	0,09	0,31
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre <sup>1)</sup>	217	225	249	199	156	159	175	195
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable <sup>1)</sup>	9,4 %	10,4 %	10,9 %	10,3 %	12,5 %	9,5 %	7,2 %	7,7 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont généralement les meilleurs sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. En ce qui a trait aux volumes de ventes, l'exercice 2024 n'a pas suivi la tendance en raison surtout de l'incidence du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail. En ce qui concerne la rentabilité, la tendance favorable actuelle liée à l'apport considérable des activités liées au raffinage du sucre au cours du dernier exercice reflète les assises solides de ce secteur d'activité.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

## Situation financière

(en milliers de dollars)	28 septembre 2024	30 septembre 2023	1 <sup>er</sup> octobre 2022
Total des actifs	1 078 744 \$	960 901 \$	937 956 \$
Total des passifs	656 331	654 005	646 537

La hausse de 117,8 millions de dollars du total des actifs pour l'exercice considéré s'explique principalement par une augmentation des stocks de 23,0 millions de dollars attribuable à la hausse des volumes de sucre brut associée au calendrier d'arrivée des navires et par une augmentation de 65,9 millions de dollars des immobilisations corporelles au titre essentiellement du projet LEAP. La variation favorable du total des actifs s'explique également par l'augmentation de 19,1 millions de dollars de la trésorerie attribuable au calendrier de gestion des flux de trésorerie associés à la facilité de crédit renouvelable et par l'augmentation de 23,2 millions de dollars des actifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2024. L'accroissement du total des actifs a été atténué par une baisse de 8,7 millions de dollars des instruments financiers dérivés sur le marché, une diminution de 3,5 millions de dollars des immobilisations incorporelles et une baisse de 2,5 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de l'amortissement comptabilisé au cours de l'exercice.

Le total des passifs a augmenté de 2,3 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse de 58,0 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable attribuable en partie au produit en trésorerie net tiré de l'émission des actions ordinaires dans le cadre du placement de titres de capitaux propres réalisé en mars 2024. Cette variation a été contrebalancée en partie par une hausse de 31,1 millions de dollars des fournisseurs et autres créiteurs du fait surtout du calendrier des paiements aux PPAQ aux fins des achats de sirop d'érable, une hausse liée au marché de 5,5 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés et une augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 6,8 millions de dollars découlant avant tout de la récente révision de notre passif estimé au titre des coûts de remise en état visant notre usine de Montréal. La diminution a également été contrée par l'augmentation de 16,8 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2024.

## Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	79 790	44 318
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	5 364	(8 886)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(66 075)	(35 398)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(4)	(139)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	19 075	(105)

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont augmenté de 35,5 millions de dollars comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 7,4 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie, d'une variation positive de 24,5 millions de dollars des éléments hors trésorerie

## Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2024

du fonds de roulement et d'une baisse de 4,5 millions de dollars des intérêts payés. Ces variations positives ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 0,9 million de dollars des impôts payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement de l'exercice considéré ont augmenté de 14,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution de 90,0 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout du produit net de 112,5 millions de dollars reçu dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024, facteur contrebalancé en partie par une augmentation de 4,3 millions de dollars du dividende versé au cours de l'exercice à l'étude relativement aux actions nouvellement émises et par une hausse de 1,3 million de dollars du paiement au titre des obligations locatives.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré se sont accrues de 30,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les variations s'expliquent essentiellement par le paiement de dépenses de 33,6 millions de dollars pour l'exercice 2024 en lien avec le projet LEAP, comparativement à 9,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, et par une augmentation de 6,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations affectées aux activités ordinaires au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

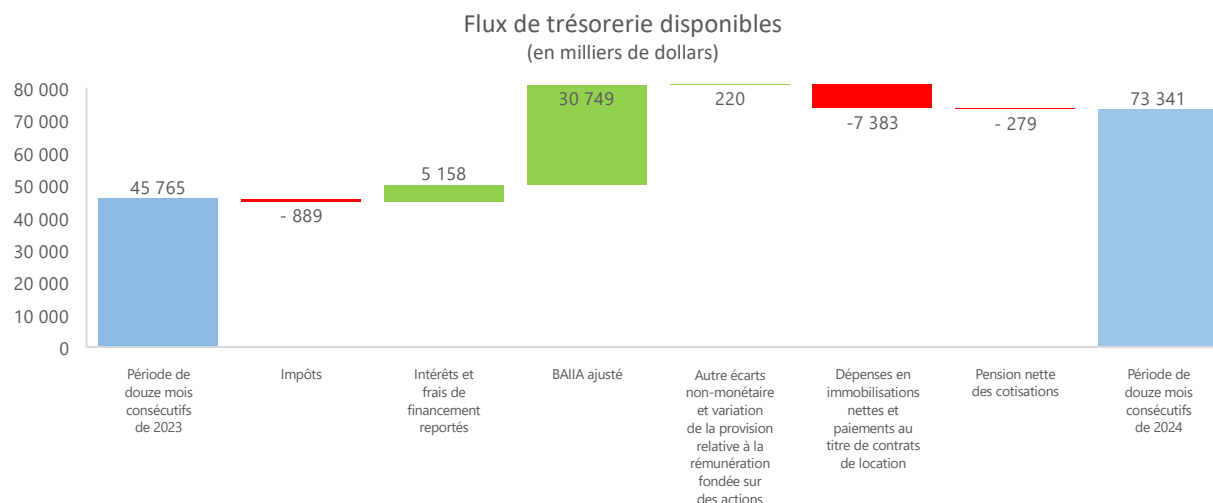
Dans le but de fournir des renseignements utiles, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations et des immobilisations incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>79 790</b>	44 318
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>10 572</b>	35 039
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	<b>17 396</b>	(9 871)
Paiement de frais de financement différés	<b>(646)</b>	(1 308)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	<b>1 712</b>	5 687
Paiement au titre des obligations locatives	<b>(6 700)</b>	(5 419)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	<b>(32 506)</b>	(25 654)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	<b>3 723</b>	2 973
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	<b>(28 783)</b>	(22 681)
Flux de trésorerie disponibles <sup>1)</sup>	<b>73 341</b>	45 765
Dividendes déclarés	<b>43 996</b>	37 752

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.





Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 se sont chiffrés à 73,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 27,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de 30,7 millions de dollars du BAlIA ajusté et à la diminution de 5,2 millions de dollars des paiements d'intérêts et des frais de financement différés. La variation favorable a été contrée en partie par la hausse de 6,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités ordinaires et par l'augmentation de 1,3 million de dollars du paiement au titre des obligations locatives.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont augmenté de 6,1 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent à cause surtout de la hausse des investissements dans les actifs de production. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses liées au projet LEAP ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités régulières des usines.

Le paiement au titre des obligations locatives a augmenté de 1,3 million de dollars par rapport à celui de la période de douze mois de l'exercice précédent, principalement en raison des contrats de location supplémentaires visant des entrepôts et de l'équipement de logistique.

L'augmentation du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 s'est établie à 0,8 million de dollars et s'explique en grande partie par le calendrier des projets.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 ont diminué de 4,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la réduction des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable et des intérêts versés aux PPAQ.

Les frais de financement différés pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 ont diminué de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des coûts engagés au cours de l'exercice précédent en lien avec les modifications de la facilité de crédit et les conventions de placement privé dans le cadre du financement de notre projet LEAP.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 \$ pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 19,1 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

## Obligations contractuelles

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers de dollars)					
Facilité de crédit renouvelable	100 000	–	100 000	–	–
Débetures convertibles subordonnées non garanties de sixième série	57 425	57 425	–	–	–
Billets de premier rang garanti	100 000	–	–	–	100 000
Contrats à terme normalisés sur le sucre <sup>1)</sup>	40 313	25 284	15 029	–	–
Intérêts sur les débetures convertibles	4 194	4 194	–	–	–
Intérêts sur les swaps	16 599	4 875	11 724	–	–
Contrats de change à terme (montant net) <sup>1)</sup>	(151 364)	(137 714)	(13 650)	–	–
Contrats sur le gaz naturel <sup>1)</sup>	55 661	9 834	15 387	10 825	19 615
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	22 976	3 490	6 980	3 490	9 016
Obligations locatives	35 569	6 726	10 882	6 315	11 646
Obligations liées aux achats	361 250	361 250	–	–	–
	<b>642 623</b>	<b>335 364</b>	<b>46 352</b>	<b>120 630</b>	<b>140 277</b>
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	1 554	678	711	165	–
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	2 000	2 000	–	–	–

Les débetures de sixième série, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024, sont incluses dans le tableau ci-dessus étant donné que la Société a l'intention de rembourser l'encours de celles-ci à l'échéance au moyen de ses fonds en caisse et des emprunts qu'elle peut contracter sur sa facilité de crédit renouvelable.

Les débetures de septième série, lesquelles arrivent à échéance en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions ordinaires. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance. La Société évalue actuellement ses options en prévision de l'échéance de la septième série. Ces options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation à l'aide d'un instrument financier similaire ou le remboursement de l'obligation au moyen d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de six banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de TMTC.

Au 28 septembre 2024, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027, sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers. Au 28 septembre 2024, Lantic avait prélevé 100 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis (les « billets ») dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré du placement privé des billets a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 28 septembre 2024, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 722,8 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 630,0 millions de dollars au 30 septembre 2023.

Nous concluons à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 28 septembre 2024, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale (en milliers de dollars)
Exercice 2020 <sup>2)</sup>	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,327 %	20 000
Exercice 2020 <sup>2)</sup>	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 0,907 %	80 000
Exercice 2024 <sup>1)</sup>	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 – 3,94 %	100 000
Exercice 2024 <sup>1)</sup>	27 juin 2025 au 27 juin 2027 – 3,70 %	100 000

1) Contrats de swap de taux d'intérêt conclus au cours de l'exercice 2024.

2) Les modalités des contrats de swap de taux d'intérêt ont été modifiées pour les rendre conformes à la réforme des TIO.

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 45,5 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2025. Toutefois, elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2025 à la date du présent rapport de gestion.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société gère le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en mai 2027.

Au 28 septembre 2024, nous détenions une position acheteur nette sur 78 897 tonnes métriques de sucre dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 40,3 millions de dollars. Cette position acheteur est liée essentiellement à un plus gros volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients que le volume de sucre dont le prix a été convenu avec les fournisseurs.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 28 septembre 2024, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 58,4 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 55,7 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 30 septembre 2023, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 151,4 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 148,9 millions de dollars, représentant un profit latent de 2,5 millions de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 28 septembre 2024, la Société avait des engagements d'achat totalisant 1 554 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 254 786 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 175,8 millions de dollars.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 2,0 millions de livres de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMC doit payer s'élève à 6,8 millions de dollars.

Nous n'avons pas d'autres engagements hors bilan.

## Ressources en capital

Au 28 septembre 2024, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 28 septembre 2024, des actifs d'une valeur totale de 722,8 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 630,0 millions de dollars au 28 septembre 2023.

Au 28 septembre 2024, un montant de 100,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 25,9 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation de betteraves à sucre de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 133,2 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours, y compris les dépenses d'investissement liées au projet LEAP. De plus, après la clôture de l'exercice, la Société a contracté d'autres engagements relatifs au projet LEAP d'une valeur totale de 33,7 millions de dollars.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 28 septembre 2024, les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de nos usines de Montréal et de Taber affichaient un actif net. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2024. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2024, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages sociaux se sont établies à 4,1 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 4,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2025 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Le plan de financement du projet LEAP comprend un soutien du gouvernement du Québec sous la forme de deux prêts d'Investissement Québec. Les prêts d'IQ sont soumis à des clauses restrictives et sont garantis par des actifs spécifiques désignés du projet LEAP.

Le premier prêt, d'un montant maximal de 40 millions de dollars, a été consenti à Lantic dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises (le « **prêt ESSOR d'IQ** »). Ce prêt doit servir à l'acquisition par Lantic de certains nouveaux équipements, y compris dans le contexte du projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'un moratoire de 36 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt ESSOR d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt ESSOR d'IQ en 60 versements trimestriels consécutifs.

Un deuxième prêt à terme de 25 millions de dollars a été consenti à Lantic par Investissement Québec (le « **prêt à terme d'IQ** ») et, collectivement avec le prêt ESSOR d'IQ, les « **prêts d'IQ** »). Le prêt à terme d'IQ doit servir à financer certaines dépenses et autres acquisitions d'équipement, notamment dans le cadre du projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'un moratoire de 24 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt à terme d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt à terme d'IQ en 20 versements trimestriels consécutifs.

Aucun montant n'avait été prélevé sur les prêts d'IQ au 28 septembre 2024. Le 26 novembre 2024, un premier prélèvement de 7,4 millions de dollars a été reçu au titre des prêts d'IQ, dont 5 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt ESSOR d'IQ et 2,4 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt à terme d'IQ.

En mars 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires pour un produit net, après tous les frais liés à la transaction, de 112,5 millions de dollars afin de financer la composante capitaux propres prévue du projet LEAP.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les prêts d'IQ disponibles et le produit net tiré de la récente émission d'actions sont suffisants pour combler les besoins escomptés révisés en matière de liquidités aux fins du financement du projet LEAP et du remboursement des débetures de sixième série.

## TITRES EN CIRCULATION

Au 28 septembre 2024 et au 27 novembre 2024, un total de 127 916 834 actions étaient en circulation, respectivement (105 096 120 au 30 septembre 2023).

En 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belkorp Industries Inc.

Des frais d'émission d'actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôt) ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social ordinaire aux états consolidés de la situation financière.

Le produit net découlant de l'émission des actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et sera utilisé pour financer le projet LEAP, conformément à l'emploi du produit énoncé dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024 dans le cadre du placement d'actions ordinaires,

Pour l'exercice 2024, l'encours des débetures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débeture n'a été convertie en actions ordinaires au cours de l'exercice considéré ni de l'exercice précédent.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 28 septembre 2024, 2 525 487 options étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	UAP		Nombre total d'UAP	Cycle de performance
	UAP attribuées	supplémentaires <sup>1)</sup>		
6 décembre 2021	386 709	71 566	458 275	2022-2024
12 décembre 2022	310 964	36 464	347 428	2023-2025
11 décembre 2023	559 963	28 122	588 085	2023-2025

1) Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Au cours de l'exercice 2024, les attributions de l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un règlement en espèces pour un montant de 3,8 millions de dollars. Les attributions de l'exercice 2022 feront l'objet d'un règlement en espèces en décembre 2024, ce qui représentera un paiement prévu de 1,1 million de dollars.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et des autres critères de performance fixés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

## ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)

Rogers et son conseil d'administration reconnaissent tous deux l'importance de la gouvernance dans une optique de gestion efficace des activités, de protection des employés et des actionnaires et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons que nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences canadiennes applicables aux émetteurs inscrits à la cote de la TSX. La Société s'engage à suivre l'évolution des recommandations en matière de gouvernance pour s'assurer que ses pratiques restent à jour et pertinentes.

Le conseil d'administration de Rogers a nommé un comité responsable des questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (le « comité ESG »). Il est responsable :

- de la supervision et de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- de l'élaboration de principes de gouvernance efficaces, de leur recommandation au conseil d'administration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation;
- de la supervision et des conseils au conseil d'administration relativement à la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des possibilités et des rapports de la Société en ce qui concerne les questions ESG importantes;
- au besoin, de la sélection des candidats qualifiés au poste d'administrateur et de leur recommandation au conseil d'administration de Rogers en vue de leur élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société;
- de la revue et/ou de l'approbation de toute autre question qui lui est expressément confiée par le conseil d'administration de Rogers et de la prise, pour le compte du conseil d'administration, de toute autre initiative nécessaire ou souhaitable en matière de gouvernance, de façon à permettre au conseil d'administration d'assurer une gouvernance efficace de la Société et de contribuer au succès de Rogers.

Le comité ESG est composé de quatre membres : Dean Bergmame (président), M. Dallas H. Ross, Gary M. Collins et Stephanie Wilkes, lesquels sont tous considérés comme étant indépendants au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bill Maslechko, qui siège au conseil d'administration de Lantic et qui possède une vaste expérience en matière de gouvernance, participe à toutes les réunions du comité ESG à titre d'invité. Il est également considéré étant indépendant au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

Nos systèmes de gouvernance et de gestion des activités sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière d'environnement et nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents ordres de gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes environnementales et leur adoption. L'importance sur le plan économique et de la réputation de l'énergie et des ressources naturelles dans nos activités est gérée dans une optique d'amélioration continue, ce qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui réduisent notre empreinte environnementale et qui, dans la mesure du possible, renforcent notre situation financière. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés résolument à tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations aux procédés pour récupérer l'énergie résiduelle, améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe au centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ni sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de ces biens immobiliers, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Rogers est engagée socialement et fait la promotion de valeurs fondamentales en phase avec la gérance de l'environnement, le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous favorisons un milieu de travail axé sur la sécurité, l'habilitation, le leadership, la reddition de comptes et la reconnaissance au travail.

Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les mandataires et les consultants, respectent l'éthique des affaires et les comportements décrits dans notre code de conduite et à ce qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements en matière de main-d'œuvre, d'emploi, de santé et sécurité et d'environnement applicables et pertinents.

Le conseil d'administration de Rogers a la responsabilité globale de surveiller et d'évaluer l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise et d'y contribuer. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir l'entreprise et satisfaire à toutes les exigences réglementaires et juridiques applicables. Depuis 2022, Rogers compte une équipe responsable des questions ESG au sein de son équipe de direction, qui travaille en appui à sa stratégie ESG.

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, nous avons publié notre rapport annuel sur les facteurs ESG. Le rapport peut être consulté sur SEDAR+ ou sur notre site Web, à l'adresse [www.Lanticrogers.com](http://www.Lanticrogers.com).

### Rapports sur les facteurs ESG

En mai 2024, nous avons publié le rapport sur les facteurs ESG 2023. Ce rapport, qui intègre les indicateurs clés de performance pour les produits agricoles du Sustainability Accounting Standard Board (« SASB »), s'appuie sur le rapport de 2022 et les deux rapports précédents et contient plus d'informations sur notre programme de développement durable, y compris sur nos efforts pour améliorer l'approvisionnement éthique et durable, réduire notre empreinte environnementale et assurer la conservation de l'énergie et d'autres ressources.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué à donner la priorité à la réduction de notre empreinte environnementale. La consommation totale d'énergie pour l'exercice a été de 3 990 319 gigajoules (« GJ »), et les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant d'activités des champs d'application 1 et 2 se sont élevées à 233 759 tonnes de CO<sub>2</sub>e. La diminution de l'intensité des émissions de 0,325 tCO<sub>2</sub>e/ MT de produit pour l'exercice 2022 à 0,295 tCO<sub>2</sub>e/ MT de produit pour l'exercice 2023 reflète les améliorations continues de l'efficacité et les investissements dans des technologies plus propres.

Notre taux de réacheminement des déchets est passé à 98,5 %, une amélioration attribuable aux efforts de recyclage accrus dans nos installations de Vancouver et de Taber, et aux initiatives opérationnelles en matière de déchets dans l'ensemble des sites. L'efficacité de l'utilisation de l'eau s'est également améliorée, les prélèvements d'eau totaux passant de 30,7 millions de mètres cubes pour l'exercice 2022 à 28,7 millions de mètres cubes pour l'exercice 2023.

Les principales initiatives comprennent la mise en œuvre de la première phase de notre programme de gestion stratégique de l'énergie à Vancouver, qui a permis de réduire la consommation de gaz naturel de 37 788 GJ et la consommation d'électricité de 418 197 kWh.

Rogers s'est engagée à faire face aux risques climatiques en déployant des efforts systématiques pour réduire son empreinte carbone. Notre rapport sur les facteurs ESG 2023 fournit également des informations étendues sur les émissions du champ d'application 3, offrant une image plus complète de notre impact sur le climat, particulièrement en ce qui concerne les activités agricoles en amont.

Notre initiative d'emballages durables continue de progresser, avec la transition réussie vers un emballage en mono-polyéthylène prêt à être recyclé pour Nature's RAW et le retrait des bouchons noirs pour nos produits du sirop d'érable. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie globale visant à répondre aux exigences réglementaires croissantes découlant d'initiatives telles que le Pacte canadien sur les plastiques.

Au cours de l'exercice 2023, Rogers a continué d'accorder une grande importance à la responsabilité sociale. Les dons de bienfaisance se sont élevés à 350 000 \$ et la proportion de femmes occupant des postes de direction a augmenté pour atteindre 28 %, ce qui reflète les efforts continus déployés pour améliorer la diversité et l'inclusion. La santé et la sécurité demeurent des priorités absolues, et toutes les installations détiennent toujours la certification de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire, ce qui garantit des normes de sécurité rigoureuses dans l'ensemble de nos activités.

Une gouvernance efficace est fondamentale pour les efforts de Rogers en matière de durabilité, et pour appuyer ces efforts, la rémunération incitative des cadres est rattachée à des objectifs liés aux facteurs ESG, ce qui souligne notre engagement à intégrer la durabilité dans notre culture d'entreprise.

Rogers a également réalisé des progrès significatifs en matière d'approvisionnement responsable. Nous continuons à poursuivre notre objectif de sucre brut certifié durable. Au cours de l'exercice 2023, nous avons conclu un partenariat avec Raízen, un fournisseur certifié Bonsucro, pour nos activités dans l'Est du Canada, ce qui constitue une étape clé en matière d'approvisionnement durable.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des rapports ESG sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.lanticrogers.com](http://www.lanticrogers.com), ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.lanticrogers.com](http://www.lanticrogers.com) ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

### Dépendance envers Lantic

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

### Absence de garantie quant à la performance future

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

### Évolution de la conjoncture économique générale

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes actuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients.

Le risque de détérioration de l'économie mondiale pourrait nuire à la performance, aux résultats financiers et à la situation financière de Rogers.

### Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.



Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Le secteur du sucre exporte directement certaines quantités de sucre aux États-Unis et vend du sucre à des clients industriels au Canada qui exportent des produits contenant du sucre aux États-Unis. Ces ventes sont exposées à des risques intrinsèques, notamment des changements dans la libre circulation des denrées alimentaires entre le Canada et les États-Unis, des politiques budgétaires discriminatoires, des modifications imprévues des lois et règlements locaux ainsi que l'incertitude entourant l'application des recours. Le 25 novembre 2024, le président désigné Donald Trump a annoncé son intention d'imposer un tarif douanier de 25 % sur les importations du Canada aux États-Unis. Si les États-Unis devaient modifier de la sorte la structure actuelle de ces transactions et imposer de tels tarifs douaniers ou encore modifier autrement la circulation actuelle de ces transactions, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et pour ses clients industriels qui exportent des produits contenant du sucre aux États-Unis.

### Approvisionnement en sucre de canne brut

Quelque 183 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, environ 56 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### Approvisionnement en betteraves à sucre et qualité en Alberta

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

### Cours du sucre brut n° 11 et risque de change pour le secteur du sucre

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui élimine l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour éliminer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

### Projet LEAP

Le parachèvement du projet LEAP est assujéti à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont désormais essentiellement terminées et la phase de construction a commencé. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place. Étant donné les derniers développements, les coûts de construction prévus pour le projet LEAP, initialement estimés à 200 millions de dollars, ont été révisés. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.

Des retards et d'autres dépassements de coûts pourraient survenir pendant la réalisation du projet LEAP. Plusieurs facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la nouvelle capacité installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Un bris mécanique de l'équipement pourrait survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

En outre, pour achever le projet, Lantic pourrait devoir modifier de nouveau ses facilités de crédit existantes et possiblement conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût définitif du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet LEAP sera réalisé ou qu'il le sera dans les délais prévus révisés pour la mise en service, actuellement estimée à la fin de l'exercice 2026. De plus, rien ne garantit que le projet LEAP fournira les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet LEAP selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

### Concurrence dans le secteur du sucre

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger, comme Sucro Sourcing LLC. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

### Cours du gaz naturel

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. L'usine de production de sucre de betterave de Taber comprend également des activités de transformation agricole et par conséquent, utilise plus d'énergie que les installations de sucre de canne de Vancouver et Montréal pour sa production, en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les fines lamelles de betteraves à sucre pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

### Régime de réglementation régissant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la *Loi sur la mise en marché*, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et aurait par conséquent une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable,

rien ne garantit que TMTc sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

### Approvisionnement en sirop d'érable

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la moitié de la production annuelle. La réserve varie d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTc pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTc en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur sa performance et ses résultats financiers.

### Le secteur des produits de l'érable repose en grande partie sur l'exportation

On estime actuellement à 1,5 milliard de dollars américains la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents. Le 25 novembre 2024, le président désigné Donald Trump a annoncé son intention d'imposer un tarif douanier de 25 % sur les importations du Canada aux États-Unis. Si les États-Unis devaient imposer de tels tarifs majorés, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et pour son secteur des produits de l'érable.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

### Concurrence dans le secteur des produits de l'érable

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

### Exposition du secteur des produits de l'érable au risque de change

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

## Cybersécurité

Nous sommes exposés à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, une fuite d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que nous avons mises en œuvre ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, selon leur ampleur définitive, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## Relations de travail avec les employés syndiqués

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans chacune des usines syndiquées. Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver ont signé une nouvelle convention collective, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, les employés syndiqués de notre centre de distribution de Toronto ont signé une nouvelle convention collective.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de tout arrêt de travail dans nos établissements. Cependant, de tels arrêts survenant au cours de l'exercice considéré ou des prochains exercices pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées et, par conséquent, pourraient nuire à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

## Fluctuations des taux d'intérêt

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes et une partie du projet LEAP. Nous sommes assujettis au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons une partie de notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt efficaces seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

## Pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

## Sécurité alimentaire et santé des consommateurs

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de nos produits. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## Santé, sécurité et risques environnementaux

Nos activités comportent un risque inhérent de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## Changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et le changement soudain des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et(ou) à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production de sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## Mécanisme de tarification du carbone

La Société exploite trois usines qui sont assujetties à la tarification provinciale de la pollution par le carbone au Canada, soit nos raffineries de Montréal et de Vancouver ainsi que notre usine de transformation de betteraves à sucre de Taber. Nous avons réalisé une évaluation des risques approfondie des différents régimes de réglementation provinciaux afin de comprendre le niveau de risque et de déterminer les mesures d'atténuation potentielles.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels, y compris la hausse du niveau actuel de la taxe connexe, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## Stress hydrique

Nos activités de raffinage du sucre et les activités agricoles de nos fournisseurs dépendent de la disponibilité d'eau utilisable. Pour mieux comprendre ce risque, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques liés à l'eau afin de prioriser les mesures et les investissements dans nos installations, tout en ayant comme objectif d'optimiser la consommation d'eau liée à notre processus de production. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dont les activités agricoles nécessitent de l'eau pour surveiller notre exposition potentielle et pour nous assurer d'un approvisionnement stable et durable en matières premières pour nos usines de production.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels relatifs à l'utilisation de l'eau, y compris la hausse du coût actuel de l'eau nécessaire dans le cadre de notre processus de production, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

## Capacité à maintenir en poste les dirigeants et employés clés et à attirer de nouveaux talents

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et TMTc jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, les résultats financiers ou la situation financière de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

## Questions d'ordre fiscal

Le bénéfice de Rogers et de ses filiales doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes et américaines, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants de bénéfice imposable, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire sur laquelle elle verse des intérêts qui se répercutent sur ses bénéficiaires et, par le fait même, sur l'impôt à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites actuellement et au cours d'exercices précédents. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le montant des liquidités transférées à Rogers aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers Rogers.

## Gestion et exploitation de Lantic

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belcorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquiescer le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

## MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	43 150	6 582	49 732	35 512	5 680	41 192
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Marge brute ajustée	44 390	5 680	50 070	33 722	6 471	40 193
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	28 006	2 412	30 418	18 605	3 211	21 816
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 219	1 672	7 891	5 058	1 695	6 753
BAIIA <sup>1)</sup>	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
BAIIA <sup>1)</sup>	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
BAIIA ajusté	34 225	4 084	38 309	23 663	4 906	28 569
Bénéfice net			18 562			11 876
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>			338			(999)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>			8			201
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(89)			205
Bénéfice net ajusté			18 819			11 283
Bénéfice net de base par action			0,14			0,12
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,00			(0,01)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,14			0,11

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	150 860	25 012	175 872	144 397	21 329	165 726
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Marge brute ajustée	167 431	23 992	191 423	136 022	19 309	155 331
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	101 435	11 325	112 760	78 135	6 433	84 568
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	22 169	6 674	28 843	19 511	6 775	26 286
BAlIA <sup>1)</sup>	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
BAlIA <sup>1)</sup>	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	123 604	17 999	141 603	97 646	13 208	110 854
Bénéfice net			53 729			51 789
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>			15 551			(10 395)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>			1 845			523
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(4 465)			2 577
Bénéfice net ajusté			66 660			44 494
Bénéfice net de base par action			0,45			0,50
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,11			(0,08)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,56			0,42

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2024

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES <sup>1)</sup>				
	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024				
	2024				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	49 732	36 635	44 861	44 644	<b>175 871</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	338	11 107	6 431	(2 325)	<b>15 551</b>
Marge brute ajustée	50 070	47 742	51 292	42 319	<b>191 422</b>
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	<b>97 208</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	338	11 107	6 431	(2 325)	<b>15 551</b>
Résultat ajusté des activités d'exploitation	30 418	27 422	31 135	23 785	<b>112 759</b>
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	<b>97 209</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 891	7 057	6 960	6 935	<b>28 843</b>
BAlIA	37 971	23 372	31 664	33 045	<b>126 052</b>
BAlIA	37 971	23 372	31 664	33 045	<b>126 052</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	338	11 107	6 431	(2 325)	<b>15 551</b>
BAlIA ajusté	38 309	34 479	38 095	30 720	<b>141 603</b>
Bénéfice net	18 562	7 379	13 936	13 852	<b>53 729</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	338	11 107	6 431	(2 325)	<b>15 551</b>
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>2)</sup>	8	943	236	658	<b>1 845</b>
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(89)	(3 092)	(1 712)	428	<b>(4 465)</b>
Bénéfice net ajusté	18 819	16 337	18 891	12 613	<b>66 660</b>

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

## RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES <sup>1)</sup>				
	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023				
	2023				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	41 192	41 685	41 658	41 191	<b>165 726</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	<b>(10 395)</b>
Marge brute ajustée	40 193	34 912	38 233	41 993	<b>155 331</b>
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	<b>94 963</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	<b>(10 395)</b>
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 816	17 235	18 431	27 086	<b>84 568</b>
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	<b>94 963</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 753	6 515	6 589	6 429	<b>26 286</b>
BAlIA	29 568	30 523	28 445	32 713	<b>121 249</b>
BAlIA	29 568	30 523	28 445	32 713	<b>121 249</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	<b>(10 395)</b>
BAlIA ajusté	28 569	23 750	25 020	33 515	<b>110 854</b>
Bénéfice net	11 876	14 177	11 062	14 674	<b>51 789</b>
Ajustement total du coût des ventes <sup>2)</sup>	(999)	(6 773)	(3 425)	802	<b>(10 395)</b>
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>2)</sup>	201	(203)	479	46	<b>523</b>
Impôt sur les ajustements ci-dessus	205	1 548	999	(175)	<b>2 577</b>
Bénéfice net ajusté	11 283	8 749	9 115	15 347	<b>44 494</b>

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

## PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 D) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

## CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16, *Contrats de location*)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7)
- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité (y compris des modifications de l'IFRS 1, de l'IFRS 7, de l'IFRS 9, de l'IFRS 10 et de l'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

Nous n'avons pas l'intention d'adopter les modifications dans nos états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 29 septembre 2024 et nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés, à l'exception des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 et de l'adoption de l'IFRS 18, dont la direction évalue l'incidence à l'heure actuelle.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 28 septembre 2024, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 28 septembre 2024.

## CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre du COSO établi en 2013) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (« COSO »). Au 28 septembre 2024, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 28 septembre 2024.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

## MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- notre projet LEAP;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;

- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.